

Lundi 5 octobre 2022  
Province de Québec  
MRC de Mékinac  
Municipalité de Grandes-Piles

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles à une séance ordinaire tenue le mercredi 5 octobre deux mille vingt-deux à 19 h 44 au Centre communautaire, 650, 4e Avenue, le tout conformément aux dispositions du code municipal.

Sont présents: Mesdames les conseillères Doriane Demers-Toutant et Martine Muller ainsi que Messieurs les conseillers, Jacques Lemay, Michel Sesena et Jean-Claude Coydon, Madame la mairesse Caroline Clément, présidente d'assemblée et Madame Annie Saint-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, à titre de secrétaire de l'assemblée.

Était absent: Monsieur Frédéric Harnois.

Ouverture de la séance : 19H44

## ORDRE DU JOUR

Mot de la mairesse

Conflit d'intérêt

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022
4. Suivi de la période de questions de la séance précédente
5. Résolution : Soutien au recrutement d'une adjointe administrative
6. Résolution : Collecte d'encombrants
7. Résolution : MTQ – installation d'une pancarte sur la 159
8. Résolution : Vente à Pierre Beauséjour d'un iphone et un ipad
9. Résolution : Location photocopieur
10. Résolution : Achat d'une toile d'abri
11. Résolution : Achat de calcium
12. Liste des comptes
13. Correspondance
  - a) MERN : modification du sentier de motoneige
  - b) MERN : modification d'un bail pour une tour de télécommunication
14. Affaires nouvelles
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT 2022-10-186  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 octobre 2022 soit adopté tel que présenté en y ajoutant les points suivants dans les affaires nouvelles :

- a) Dépôt d'un avis de motion
- b) Résolution : Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement 575-2022 concernant un emprunt

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

ATTENDU QU'une séance ordinaire a été tenue le 12 septembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE MULLER 2022-10-187  
APPUYÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2022 soit adopté tel que rédigé.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2022

ATTENDU QU'une séance extraordinaire a été tenue le 26 septembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT 2022-10-188  
APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2022 soit adopté tel que rédigé.

4. SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

5. RÉSOLUTION : Soutien au recrutement d'une adjointe administrative

ATTENDU QUE nous devons procéder au recrutement d'une adjointe administrative;

ATTENDU QUE nous requérons une assistance professionnelle à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT 2022-10-189  
APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les services d'une firme de recrutement soient retenus afin de procéder au recrutement d'une adjointe administrative.

#### 6. RÉSOLUTION : COLLECTE D'ENCOMBRANTS

ATTENDU QUE les encombrants sont ramassés deux fois par an;

ATTENDU QUE ce service ne fait pas partie des frais de base de la collecte des déchets par notre fournisseur;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT 2022-10-190  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la collecte des encombrants soit confirmée pour le 18 octobre prochain à notre fournisseur habituel.

#### 7. RÉSOLUTION : MTQ – installation d'une pancarte sur la 159

ATTENDU QU'une citoyenne a besoin de l'appui de la municipalité afin que le MTQ analyse sa demande;

ATTENDU QUE cela est directement lié à la sécurité des écoliers;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARTINE MULLER 2022-10-191  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité soutienne la citoyenne dans sa demande au MTQ.

#### 8. RÉSOLUTION : TRANSFERT D'ABONNEMENTS ET VENTE - IPHONE ET IPAD

ATTENDU QUE M. Pierre Beauséjour nous a fait la demande de nous racheter l'iphone et l'ipad qu'il utilisait dans le cadre de ses fonctions;

ATTENDU QUE le prix de rachat des appareils a été entendu pour une somme maximale de 850\$;

ATTENDU QUE la municipalité est actuellement titulaire des abonnements et que M. Beauséjour nous a fait la demande de lui transférer les abonnements;

ATTENDU QUE la municipalité ne défraiera aucun frais ou pénalité reliés au transfert d'abonnements;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON 2022-10-192  
APPUYÉ PAR MADAME MARTINE MULLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité vende à M. Pierre Beauséjour les appareils iphone et ipad couramment utilisés par lui;

QUE le prix de vente est de 850\$ au maximum;

QUE le transfert des abonnements pourra se faire à condition qu'aucun frais ou pénalités ne soient imputés à la municipalité.

#### 9. RÉOLUTION : LOCATION DE PHOTOCOPIEURS

ATTENDU QUE le contrat de location de nos copieurs arrive à échéance sous peu;

ATTENDU QUE notre fournisseur nous a fait une offre qui permet de diminuer les frais mensuels;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY 2022-10-193  
APPUYÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame la directrice générale soit mandatée pour signer le nouveau contrat de location selon la soumission reçue par le fournisseur;

#### 10. RÉOLUTION : ACHAT TOILE D'ABRI

ATTENDU QUE la toile de l'abri se situant derrière le garage municipal n'est plus en état de protéger le contenu de l'abri car elle est trop endommagée;

ATTENDU QU'il est difficile de procéder à l'installation d'une nouvelle toile d'abri;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT 2022-10-194  
APPUYÉ PAR MADAME MARTINE MULLER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une nouvelle toile soit achetée pour l'abri;

QUE les services d'installation soient aussi retenus.

#### 11. RÉSOLUTION : ACHAT DE CALCIUM

ATTENDU QUE la saison hivernale approche;

ATTENDU QUE notre réserve de calcium est pratiquement épuisée;

ATTENDU QUE nous procédons à l'achat d'une palette de sacs de calcium aux deux ans;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA  
APPUYÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-10-195

QU'UNE palette de sacs ce calcium soit achetée.

#### 12. LISTE DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-10-196

QUE la liste de comptes présentés totalisant la somme de 60 129.56 \$ soit approuvée telle quelle;

#### 13. CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY  
APPUYÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2022-10-197

QUE le conseil municipal accepte la correspondance du mois d'octobre 2022.

#### 14. AFFAIRES NOUVELLES

##### a. AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Monsieur Jean-Claude Coydon qu'un projet de règlement permettant d'emprunter la somme de 9428\$ soit déposé et adopté. Ce prêt servira à couvrir les frais de refinancement de notre prêt découlant du règlement d'emprunt 523-2017.

b. DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 575-2022

**R È G L E M E N T N O : 575-2022**

Projet de règlement no 575-2022 décrétant un emprunt de 9428\$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt no 523-2017

ATTENDU que sur l'emprunt décrété par le règlement numéro 523-2017, un solde non amorti de 471 400\$ sera renouvelable le 19 décembre prochain, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant;

ATTENDU que les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci haut mentionné sont estimés à la somme de 9 428\$;

ATTENDU qu'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 octobre 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME DORIANE DEMERS-TOUTANT            2022-10-198  
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-CLAUDE COYDON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

CE QUI SUIT :

ARTICLE 1. Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 9428\$ pour les fins du présent règlement et à emprunter un montant de 9428\$ sur une période de 5 ans.

ARTICLE 3. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables mentionnés aux articles concernant la taxation du règlement no 523-2017, en proportion du montant refinancé de ce règlement par rapport au montant total refinancé.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, dans le cas où le remboursement d'un emprunt est effectué, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification autre qu'une taxe imposée sur un immeuble, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement une compensation des personnes visées à la disposition établissant cette tarification au règlement no 523-2017, en proportion du montant refinancé de ce règlement par rapport au montant total refinancé, selon le mode prévu à cette disposition.

La taxe imposée ou la tarification exigée en vertu du présent article ne seront pas exigibles des propriétaires ou des occupants, selon le cas, qui ont déjà acquitté le plein montant de leur quote-part du montant à emprunter en vertu d'une disposition de ce règlement.

ARTICLE 4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

## 15. PÉRIODE DE QUESTIONS

## 16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY  
APPUYÉ PAR MADAME MARTINE MULLER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

La levée de la séance ordinaire du 5 octobre 2022 à 20h09.

Caroline Clément  
Mairesse

Annie Saint-Pierre  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

Je, Caroline Clément, présidente de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Caroline Clément, mairesse

---

**Certificat de crédits**

Je, soussignée greffière-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Annie Saint-Pierre  
Directrice générale et greffière-trésorière